

DECLARATION LIMINAIRE CTPD DU 29 SEPTEMBRE 2011
--

Madame la Directrice,

Vous allez présider aujourd'hui le dernier Comité technique paritaire départemental.

A l'issue des élections du 20 octobre prochain, hormis les CAP, le paritarisme ne sera plus en vigueur dans les Comités techniques.

Cette réforme de la représentativité syndicale (accords de Bercy) FO ne l'a ni souhaitée, ni validée, et au-delà de mettre fin au paritarisme, elle poursuit 2 objectifs majeurs :

1. Interdire aux syndicats qui n'atteindront pas un certain seuil de voix (10% dans le privé et 1 siège dans le public) la possibilité de négocier des accords.
2. Valider des accords majoritaires.

Pour Force Ouvrière, il n'était pas question de cautionner une réforme qui a pour but de réduire l'expression syndicale car même si une organisation syndicale fait moins de 10% des voix aux élections professionnelles, elle peut tout à fait représenter des milliers d'agents ou de salariés !

Dans ces conditions, au nom de quoi ces salariés ne seraient plus représentés dans la négociation ?

Pour valider des accords majoritaires, les syndicats signataires devront représenter à terme 50% des voix des personnels. Ce principe risque bien de conduire à des compromis susceptibles d'aligner la revendication sur le plus petit dénominateur commun.

Enfin, comme dans le secteur privé, l'objectif est de renvoyer les négociations au niveau de l'employeur de proximité. Ainsi, les négociations menées aujourd'hui au niveau de la Fonction Publique pourront demain être renvoyées au niveau du Comité technique. (règles statutaires et critères indemnitaires entre autres..)

Le point 1 de ce CTPD est consacré à la formation professionnelle, au bilan de cette activité 2011, par filières et aux perspectives 2012.

Concernant l'analyse chiffrée des actions sur la filière gestion publique, nous notons que les formations continues locales ont été principalement consacrées à Hélios et au déploiement de Chorus.

La comparaison avec l'exercice 2009 fait état d'une diminution de -34,35% du nombre de jour continue de formation sur l'année 2010 alors que dans la filière fiscale, le nombre de jours de formation par agents a diminué de 17%. Il est à juste titre observé qu'il s'agit malheureusement de la déclinaison au plan local d'une tendance nationale que nous déplorons.

De même, sur Hélios, l'analyse locale est identique à celle de la Direction Générale qui estime que la fin du déploiement de l'application Hélios justifie une baisse de l'effort de formation.

Et pourtant, la pratique des agents sur le terrain est bien éloignée de cette vision laissant supposer que désormais Hélios est opérationnel et adapté aux missions du secteur local.

Concernant la formation continue, nous déplorons que ce bilan 2011 ne retrace pas d'actions relatives à des formations complètes permettant l'adaptation au nouvel emploi lors d'un changement d'affectation ou d'une reprise d'activité.

Pour notre organisation, ce sujet est central car si auparavant les agents pouvaient profiter de l'expérience de leurs collègues sur le terrain, désormais la situation critique de l'emploi ne permet plus cette forme d'accompagnement à l'apprentissage d'un nouveau métier.

Résultats : beaucoup d'agents mutés se retrouvent en difficulté face à des missions qu'ils appréhendent de façon approximative ce qui contribue au développement de la souffrance au travail.

Nous revendiquons donc la mise en place d'une véritable politique d'adaptation à l'emploi avec des stages effectués en amont de la prise de fonction.

Face aux évolutions technologiques, réglementaires et législatives, FO DGFIP revendique une formation continue permettant aux agents d'assurer pleinement leurs fonctions dans tous les domaines, privilégiant une approche concrète des missions.

Pour y parvenir, la mise à disposition de modules nationaux régulièrement mis à jour est nécessaire.

Nous constatons malheureusement que certains de ces modules ne répondent pas à cette exigence et ont nécessité un travail d'adaptation important par les formateurs locaux.

Ces formateurs locaux, nous tenons particulièrement à leur rendre hommage tant leur investissement pour cette mission est particulièrement prenante alors qu'eux même sont confrontés à un environnement professionnel difficile.

Lors de ce CTPD, une information doit nous être communiquée sur la reprise dans CHORUS des dégrèvements sans ordonnancement. Nous espérons que ces opérations de transfert pourront se faire dans les meilleures conditions même si nos inquiétudes demeurent.

En effet, le déploiement de ce progiciel a déjà suscité bon nombre de dysfonctionnements subis par les personnels de la DGFIP et a mis en danger la situation financière des fournisseurs et des prestataires de l'Etat.

Nous ne doutons pas de l'usage qui pourrait être fait de l'outil CHORUS en tant qu'outil informatique restructurant et porteur de diminution d'effectifs.

L'intervention récente de notre syndicat national dénonçant l'utilisation en catimini de prestataires externes au sein de l'activité Dépense de la DGFIP en est la meilleure démonstration.

Nous ne pouvons bien entendu évoquer le dossier CHORUS sans aborder les questions budgétaires départementales.

Dans un récent tract de notre section syndicale intitulé ISF (Incertitudes sur nos Finances) nous faisons état de nombreuses remontées des collègues dans les services constatant la dégradation de leurs conditions de travail :

La liste est longue !!

- Un parc informatique obsolète dans bon nombre de services avec des vieux ordinateurs manquant de ressources et qui peinent à faire tourner les applications,
- Des imprimantes et photocopieuses en panne et dont les contrats de maintenance ne semblent pas renouvelés,
- Un Standard téléphonique défaillant sur Quimper et des services injoignables sauf à appeler les collègues sur leurs téléphones portables...
- Des terminaux de carte bancaire en panne dans certaines Trésoreries, obligeant à des dégagements de caisse coûteux,
- Des frais de déplacements en attente et notamment des frais importants engagés pour des stages dont il semble que les collègues ne seront pas indemnisés avant l'année prochaine !!!
- Des difficultés pour obtenir les fournitures de base, il faut presque pleurer pour obtenir des crayons, gommes, post-it, etc...
- Au CFP de Brest, les collègues n'ont toujours pas vu la couleur des stores prévus dans le cadre des crédits du CHS et pour lesquelles une 1^{ère} tranche de travaux devait démarrer avant l'été, dicit l'ancien Directeur départemental....

- Dans un autre CFP, la carte bancaire du site prévue pour acheter du petit matériel a été rejetée dans une grande surface faute d'approvisionnement suffisant...
- Des allocations pour au moins deux parents d'enfants handicapés qui ne sont toujours pas versées depuis 3 mois !
- Quid de l'avancée de fin de travaux des services de Ty Nay ? ?
- Constat de conditions d'hygiène déplorables à la Trésorerie de Landivisiau,

Il n'est bien entendu pas question ici de jeter la pierre aux services gestionnaires de ces questions budgétaires, mais de dénoncer les effets désastreux d'une DGF en constante diminution, des conséquences de la fusion en terme d'organisation des fonctions supports, et de la lourdeur engendrée par le passage à CHORUS.

Dans ces conditions, j'espère, Madame la Directrice, que vous comprendrez aisément que lors de ce CTPD nous soyons dans l'attente d'un point d'étape sur l'exécution budgétaire départementale 2011.

Ces problèmes budgétaires locaux nous amènent à commenter les décisions prises lors du dernier Conseil des Ministres et notamment l'adoption du projet de loi de Finances 2012.

Pour Force Ouvrière, ce projet est bâti sous le joug des marchés financiers et répond aux exigences de la dictature de la dette imposée par les agences de notation et leur AAA.

Dans ce contexte, les Ministères Financiers sont toujours plus touchés par des taux de non remplacement de près de deux tiers des effectifs, et les conséquences de ces décisions budgétaires sont plus que jamais insupportables pour les conditions de travail des agents.

Alors que nous venons d'apprendre qu'une collègue s'est suicidée dans la salle des coffres de la Trésorerie d'AUCH, la question de la souffrance au travail devient centrale dans nos services.

Pour FO DGFIP, il n'est pas admissible de laisser s'instaurer un syndrome France Telecom et l'employeur qui doit préserver l'état de santé physique et mentale de son personnel ne pourra pas toujours fuir ses responsabilités.

Nous ne manquerons pas de revenir sur cette question centrale lors du CHS du 13 octobre prochain.

LE 20 OCTOBRE 2011
POUR FAIRE ABOUTIR VOS LEGITIMES REVENDICATIONS
VOTEZ ET FAITES VOTEZ FO DGFIP